

suite aux termes du décret du conseil appartient uniquement à la majorité libérale à la Chambre.

Il nous semble que c'est faire un mélodrame de la crise sérieuse que le pays traverse en ce moment, quand on sait que la Chambre comprend une majorité écrasante de députés prêts à exprimer sa confiance à l'administration et au premier ministre.

Quelques honorables députés de ce côté-ci de la Chambre ont émis l'idée que les paroles du premier ministre exonéraient les membres de l'opposition de tout blâme, advenant la défaite du Gouvernement. Ce n'est pas notre avis. De fait nous ne croyons pas que ses paroles nous relèvent de notre devoir et de notre responsabilité en qualité de représentants d'une partie de la population. Il nous semble, bien qu'on ait traité cette question comme s'il s'agissait d'une affaire de famille au sein du parti libéral, qu'il est de notre devoir de soumettre au Parlement et au Gouvernement ce que nous croyons être le problème qui se pose à la population à l'heure actuelle, et à cause de cette conviction, nous présentons de nouveau à ce stade de la discussion l'amendement que nous avons déjà proposé plus tôt durant la session.

Ce n'est pas pour la forme que nous agissons ainsi. Nous sommes convaincus que la population aimera connaître comment les membres des autres groupes auront voté sur cet amendement. Ainsi, j'ai à la main un télégramme que j'ai reçu ces derniers jours. Nous avons tous reçu une foule de télégrammes au cours de la présente session. Celui-ci vient de la loge orangiste de Winnipeg. Je demande à mes amis de la province de Québec de noter qu'il ne témoigne d'aucun préjugé. Je prie également les honorables membres du parti conservateur progressiste d'écouter attentivement ce que demandent les orangistes de la ville que j'habite. Le télégramme porte la date du 2 décembre et il m'a été envoyé de Winnipeg. Il se lit ainsi :

Attendu que le gouvernement canadien semble avoir perdu la confiance de presque tous les membres des forces armées à cause de sa politique en matière d'utilisation du capital humain, et que le peuple canadien semble manifester un esprit de révolte envers le Gouvernement, et attendu que le Gouvernement semble être dans un état d'indécision; en conséquence, ce conseil orangiste de Winnipeg et de la région avoisinante, au cours de sa réunion annuelle tenue ce trentième jour de novembre 1944, déclare unanimement au Gouvernement que l'unique solution au problème d'égalité que fait surgir la poursuite d'une guerre totale consiste en l'application de la conscription des richesses, de l'industrie et du capital humain. Nous affirmons de plus au Gouvernement que pour recouvrer la confiance et le respect de la nation il devrait adopter immédiatement une telle politique.

Conseil C.64 des Loyaux Orangistes du comté de Winnipeg,

C. G. Perry, secrétaire.

[M. Knowles.]

C'est en nous inspirant des principes énoncés dans ce télégramme que nous proposons maintenant notre amendement. Il ne s'agit pas d'une motion de confiance ou de défiance envers le Gouvernement. Nous proposons que certains mots soient ajoutés à la motion principale. Nous estimons que ces mots devraient être ajoutés, et s'ils le sont, nous voterons pour la motion modifiée par l'addition de ces mots. Nous agissons ainsi pour préciser notre attitude et aussi parce que nous croyons que le peuple canadien voudrait que tous les membres de cette Chambre se prononcent sans ambages sur cette double question de la conscription militaire et de la conscription totale des richesses et de l'industrie aussi bien que du capital humain en vue d'un effort de guerre total, d'un rétablissement convenable et de la création d'emplois pour tous après la guerre. Appuyé par mon collègue l'honorable député de Cap-Breton-Sud (M. Gillis) je propose donc que les mots suivants soient ajoutés à la motion :

ce qui, de l'avis de la Chambre, exige l'abolition immédiate de toute distinction entre les troupes mobilisées et volontaires, rendant ainsi toute l'armée de défense territoriale disponible comme renforts outre-mer, et exige en plus la mobilisation totale des ressources du Canada, tant matérielles et financières qu'humaines, afin d'assurer un effort de guerre complet, la réhabilitation convenable de toutes les forces armées et un emploi intégral après la guerre.

M. L'ORATEUR: Dans un moment, lorsque j'aurai étudié cet amendement, je prierais l'honorable député qui l'a présenté de bien vouloir me donner ses commentaires, en se fondant sur le cas du sous-amendement à propos duquel la Chambre s'est déjà prononcée. Celui-ci avait trait à l'utilisation, de la meilleure façon possible, des membres du service général au Canada et des volontaires outre-mer, sans le recours à la conscription pour le service là-bas. L'amendement de l'honorable député vise les mobilisés et les volontaires et demande que toute l'armée territoriale devienne disponible pour servir de renforts outre-mer; il exige en outre la mobilisation totale de toutes les ressources du pays, tant matérielles et financières qu'humaines. Le problème des volontaires était posé dans le sous-amendement et celui de la conscription dans l'amendement. L'amendement proposé par l'honorable député demande, si je ne me trompe, l'utilisation de nos ressources tant humaines que matérielles. La Chambre s'est déjà prononcée sur un des deux points. J'ai déjà décidé qu'on ne pouvait approuver et désapprouver une même motion, mais qu'on devait la considérer dans son ensemble. Si une partie de l'amendement est irrégulière, le tout est irrégulier; la Chambre s'est prononcée sur la question, à l'occasion du vote sur le sous-amendement. A moins que l'honora-